

Éducation. Dans les piscines gérées par l'agglomération

Des collégiens du Cotentin « privés » de natation

DEPUIS la rentrée scolaire, certains professeurs d'EPS des collèges du Cotentin cherchent des solutions pour poursuivre leur enseignement de la natation. Contraints de devoir payer les séances aux piscines gérées par l'agglomération du Cotentin (Les Pieux, Beaumont, Saint-Sauveur-le-Vicomte), les collèges modifient et même annulent leur programme pour les 5^e, 4^e et 3^e. L'enseignement de la natation est certes assuré pour les 6^e dans le cadre du programme « Savoir Nager »... et encore pas partout. Mais qu'en est-il pour les 5^e, 4^e et 3^e ?

« On a fait un bond de 22 ans en arrière ! »

« L'apprentissage de la natation, une priorité nationale, ne peut et ne doit pas s'inscrire dans les appels à projet et dans cette logique lucrative, mais demeurer éducative et prioritaire pour tous les enjeux que l'on connaît », proteste Gilles Madelenat, professeur d'EPS au collège Lucien Goubert de Flamanville. « Dans un tel contexte, nous sommes bien obligés de trouver des solutions... ».

Et faire des choix. Le coût d'une séance s'élève, en effet, à 70 euros, avec la participation de deux maîtres nageurs. Un cycle dure en moyenne huit séances, à multiplier par le nombre de classes, faites le calcul...

Au collège Lucien Goubert, l'enseignant a ainsi choisi l'option réduite à 40 euros la séance. « Ceci implique que je sois seul avec une classe de 28 élèves, le maître nageur s'occupant uniquement de la surveillance obligatoire », explique Gilles Madelenat. « Pourtant, le fait d'être en duo permet de diviser le groupe en deux et d'être plus présents pour les élèves en difficultés ou aquaphobes ».

Aux Pieux, « on a fait un bond de 22 ans en arrière, la 6^e est la dernière étape pour savoir nager, nous avons même dû annuler les cours de soutien. Par principe, ce ne sont pas aux parents d'engager ces frais. Et puis, c'est rageant d'être à côté d'une piscine et de ne pas pouvoir poursuivre avec les 4^e et 3^e », reconnaît un professeur.

De son côté, le collège Le Castillon des Pieux a choisi de garder l'intervention des deux maîtres nageurs mais de ne réserver les séances qu'aux 6^e et 5^e. Les municipalités des Pieux et de Flamanville ayant été sollicitées pour subventionner les séances des 5^e.

À Beaumont-Hague, les séances de natation étaient organisées pour les élèves de 6^e, 5^e et 4^e, mais depuis septembre tout est à l'arrêt. « Nous avons la chance de pouvoir emmener les 5^e et 4^e, nous maintenons aujourd'hui pour le cycle 3 des 6^e et c'est tout. Nous sommes obligés de chercher des fonds pour poursuivre », se lamente un enseignant. Au bas mot, la non-gratuité de l'enseignement de la natation représente une charge pour le collège avoisinant les 16 000 euros... Au collège de Bricquebec, qui accueille 650 élèves, même le « Savoir Nager », cycle obligatoire, ne sauve pas les 6^e. Avec sept classes de 6^e et aucune subvention, les professeurs n'emmènent plus les élèves à la piscine depuis dix ans...

« Notre département est l'un de ceux qui présentent le plus de côtes donnant accès à la mer, où s'y pratiquent de nombreuses activités, ce qui le rend si attractif, si spécifique et si aquatique », conclut Gilles Madelenat. « C'est donc notre rôle et notre devoir d'alerter sur les conséquences générales graves que peut avoir ce nouveau mode de gestion des piscines ».

L. Gh.



Comme ici aux Pieux, les cours de natation se font rares pour les élèves des collèges.